

app - atelier de pédagogie personnalisée

OBJECTIF

Lieux de formation ayant pour vocation d'offrir à des jeunes et adultes une possibilité d'auto-formation et un soutien pédagogique favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

BÉNÉFICIAIRES

En priorité : jeunes de 16 à moins de 25 ans ayant un projet personnel ou professionnel suffisamment défini, effectuant une démarche volontaire de formation et préalablement orientés par les structures d'accueil (espaces-jeunes, ANPE, CIO...).

Autre public prioritaire : femmes inactives, mères de famille souhaitant exercer ou reprendre une activité professionnelle, détenus, demandeurs d'emploi.

Autres : individuels, salariés.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Stagiaire de la formation professionnelle en principe non rémunéré ou maintien du statut en vigueur (demandeur d'emploi, salarié...)

DURÉE

Formation à temps partiel (en règle générale, durée hebdomadaire inférieure à 20 heures). Dans tous les cas la durée totale de la formation ne peut excéder 300 heures par an.

CARACTÉRISTIQUES

Un contrat de formation individuel est signé entre le candidat et le formateur. Il précise les objectifs à atteindre, les contenus de la formation...

Frais de formation : habituellement financés par l'État pour les publics prioritaires, dans certains cas par les individus et les entreprises.

PROCÉDURE - SERVICE ADMINISTRATIF COMPÉTENT

Une convention de fonctionnement est conclue entre la DRTEFP et l'organisme support de l'atelier de pédagogie personnalisée.

CONTACT

Espaces jeunes - ANPE